

Vendredi 9 avril 2021

Rédaction – Diffusion : Michel PICHARD

Maire de MENEAC ☎ 02 97 93 30 68

mairie.meneac@wanadoo.fr

[www.meneac.bzh](http://www.meneac.bzh)

Ouverture au public : Lundi et Mercredi de 9h à 12h30  
Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Samedi de 9h à 12h sauf en août

### Vaccination COVID – 2<sup>ème</sup> injection

Dans le cadre du centre de vaccination éphémère organisé par l'ARS en partenariat avec le SDIS et la mairie, 110 personnes ont été vaccinées le 18 mars.

La 2<sup>ème</sup> injection du vaccin aura lieu le **jeudi 15 avril après-midi**. A partir de ce vendredi, les personnes concernées vont être contactées par la mairie pour connaître l'heure du rendez-vous.

### Elections 2021 : les demandes de procurations peuvent désormais se faire en ligne



A un peu plus de deux mois des élections régionales et départementales des 13 et 20 juin, le Ministère de l'Intérieur a annoncé l'ouverture d'une téléprocédure d'établissement de procuration.



En effet, depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr). La procédure se fait en trois étapes :

■ L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect ; la validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence à six caractères ;

■ Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou agent de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. L'OPJ ou APJ contrôle l'identité de l'électeur au regard de la pièce d'identité présentée. La validation sur le portail par l'agent déclenche la transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant ;

■ Le maire, ou le service à qui il a donné délégation, se connecte sur le portail Internet dédié. Il procède aux contrôles habituels avant de valider ou d'invalider la procuration. Le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.

Cette procédure ne se substitue pas aux habituelles démarches papier (via le formulaire CERFA), qui perdurent pour les électeurs n'ayant accès ou ne souhaitant pas passer par la voix numérique.

### Transport scolaire – collégiens et lycéens – Rappel



Modification de la procédure d'inscription aux transports scolaires BreizhGo.

Afin que vous puissiez accéder à l'inscription en ligne de votre ou vos enfants, nous avons besoin de votre adresse mail. Nous vous invitons donc à envoyer un mail à : [antennedevannes.transports@bretagne.bzh](mailto:antennedevannes.transports@bretagne.bzh) **avant le 30 avril 2021** en y indiquant impérativement les informations suivantes :

- Adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir les informations ;
- Nom, prénom, date de naissance et établissement fréquenté de votre/vos enfant(s) pour l'année 2020/2021.

Vous recevrez un email au cours du mois de mai à partir duquel vous pourrez accéder au portail d'inscription en ligne. Il vous suffira de cliquer sur le lien indiqué et de suivre les différentes étapes de la procédure.

Si vous ne disposez pas d'adresse mail, et uniquement dans ce cas, nous vous invitons à contacter l'antenne de Vannes au 02.22.51.42.00 ou par voie postale au 10 rue de Saint Tropez - BP 399 - 56009 VANNES Cedex.

### Médiathèque

La médiathèque reste ouverte aux horaires habituels : mardi 10h-12h – mercredi 10h-12h et 14h-18h  
vendredi 16h30 – 18h et samedi 10h – 12h.

#### **Nouveaux ouvrages**

La saga Harry Potter, les derniers livres de Marc Lévy, Guillaume Musso ou encore Mary Higgins Clark... N'hésitez pas à demander conseil aux bénévoles.



## La poste : modification temporaire des horaires

En raison des absences de plusieurs agents, l'accessibilité a été temporairement modifiée et portée de **13h45 à 16h00**.

En semaine 15, soit du **12 au 17 avril**, le bureau sera fermé le mardi 13 et le samedi 17.

En semaine 16, soit du **19 au 24 avril**, le bureau sera fermé le jeudi 22 et le samedi 24.



## Associations

### Hermine Volley

**Poulet basquaise à emporter ce samedi 10 avril** à la salle des fêtes.

#### Menu

Entrée : Pâté - Plat : Poulet Basquaise + Riz

Dessert : Éclair au chocolat.

#### Tarifs

Adulte : 11€ - Enfant : 6€.

Parts à retirer entre 16h et 18h30



### Association de chasse

**Le samedi 17 avril 2021 jarret-frites à emporter**

#### Menu

Terrine de gibier - Saucisson

Jarret-frites - Fromage – Tarte - Café

#### Tarifs

Adultes : 13 € - Enfants : 10€

Tickets en vente auprès des chasseurs.

Retrait des parts de 14h30 à 17h.



### Les Jardins de la Peignie

**Repas mexicain à emporter le samedi 24 avril** de 10h à 14 h à la salle des fêtes.

#### Menu

Punch (réservé aux adultes) - Potage Julienne d'Arblay

Chili – Riz à l'ancienne (enfant : rôti de porc) - Fromage - Crème chocolat maison

#### Tarifs

Adultes : 13 € - Enfants : 8 €

Tickets en vente (réservations le 15 avril au plus tard) chez Typhaine (Proxi) et chez Vincent (Pizz'Bar).



## Divers

### Nouveau à Ménéac

L'entreprise « JBP » Jehanno Bois et Paysages est à votre disposition pour vos aménagements paysagers et l'entretien de vos parcs et jardins, ainsi que l'abattage, l'élagage et abattage par démontage de vos arbres.  
Contact : 07.89.58.92.29 / [yvanjbp@gmail.com](mailto:yvanjbp@gmail.com).

*Création d'allées, création de massifs, gazon, pose de clôtures, murs, dallage, pavage, maçonnerie paysagères, entretien parcs et jardins. Elagage et abattage soit par démontage ou traditionnel.*



### *Messes*

**Samedi 10 avril** : 17h à St-Malo-des-3-Fontaines

**Dimanche 11 avril** : 9h30 à Ménéac  
et 11h à La Trinité-Porhoët

### *Permanences*

**Assistante sociale de la CAF :**

Sur rendez-vous au 02.97.73.22.00

**ADMR** : Vendredi de 13h30 à 15h

**Pas de permanence le vendredi 9 avril 2021**

### *Services de garde*

**Maison de santé : Médecin** : Docteur RUSU - 02.97.72.22.58  
La nuit, les fins de semaines et les jours fériés, appelez le 02.97.68.42.42  
Appelez le 15 ou le 18 uniquement pour les urgences.

**Infirmiers libéraux** : M. ROBIN / Mme BRIAND - 02.97.93.36.36

**Kinésithérapeute** : Mme MOUISEL - 02.97.93.34.80

**Pharmacie** : Pharmacie BILGER - rue de la République  
Le 3237 est dédié à la recherche de la pharmacie de garde à partir de 17 h le samedi.